

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 17

Commune de Mittelhausbergen
Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 7 décembre 2020
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents	Christiane HIGI – Jean-Luc JAEGER – Nicole OSSWALD – Henri-Pierre GANGLOFF – Brigitte FORLER – Laurence VILAIN – Jean-Luc CHERIOUX – Aurélie FICKINGER – Daniel BARRAL – Valérie STOLL – Lionel SCHNEIDER – Alexandre LORENTZ – Mélissa LAPP (départ à 20h15) – Olivier KEIME – Brigitte HUCK – Pascal SCHLICHTER
Absents excusés avec procuration	Julien BOURGET, à Brigitte FORLER – Mélissa LAPP, à Aurélie FICKINGER (départ à 20h15)
Absents excusés	Fabienne KANDEL
Absents	

M. le maire ouvre la séance à 19h34.

Il apprécie le quorum des conseillers présents et constate que celui-ci est atteint. Le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Il fait le décompte des absents et des procurations reçus par devant lui :

- Julien BOURGET, absent excusé donnant procuration à Brigitte FORLER ;
- Fabienne KANDEL, absente excusée.

Mélissa LAPP l'informe qu'en raison d'un impératif elle devra quitter la séance à 20h15 et donnera procuration pour le reste de la séance.

Passé cela, M. le maire ouvre l'ordre du jour de la séance.

Point n°1 : Nomination du secrétaire de séance

Le secrétaire de la séance du 21 septembre 2020 était Brigitte FORLER. Compte tenu du secrétariat tournant de séance, le prochain secrétaire est Julien BOURGET. Face à l'absence de ce dernier, Aurélie FICKINGER est proposée au secrétariat de séance. Cette dernière est désignée en cette qualité à l'unanimité.

Point n°2 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2020

M. le maire demande au conseil si des observations ou des remarques sont à formuler par rapport au compte-rendu de la séance précédente. Devant le silence des conseillers, il met le point au vote, qui est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

M. le maire explique que les rapports sur le prix et la qualité des services publics gérés par l'Eurométropole de Strasbourg sont annuellement transmis par la métropole aux conseils municipaux des communes membres, pour information. Le premier présenté ce soir concerne le service public de l'eau et de l'assainissement. Il ajoute que les rapports peuvent être librement consultés sur demande.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

Point n°4 : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'élimination des déchets

M. le maire regrette d'être dans une telle agglomération que la métropole et de ne pas avoir de poubelles jaunes. Les gestionnaires du service de collecte des déchets ont répondu à ces revendications en disant que les communes bénéficient de déchetteries fixes, de déchetteries mobiles et de points d'apport volontaire en nombre suffisant pour ne pas avoir besoin d'une poubelle jaune. Une enquête menée quelques années auparavant avait trouvé que les modes de collecte étaient satisfaisants pour les besoins de Mittelhausbergen. M. le maire estime néanmoins qu'on viendra un jour à la poubelle jaune.

Olivier KEIME intervient en disant qu'à l'époque de l'enquête la mise à disposition de poubelles jaunes aurait entraîné une augmentation des impôts locaux sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Jean-Luc CHERIOUX estime que cette nouvelle mandature sera peut-être le moment de reposer la question à l'Eurométropole. M. le maire affirme que des choses seront faites sur ce mandat, notamment avec l'Eurométropole.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'élimination des déchets.

Point n°5 : Rapport d'activités 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg

M. le maire expose au conseil que chaque année l'Eurométropole de Strasbourg doit produire un rapport retraçant les activités de la métropole sur l'ensemble de ses compétences. Ce rapport est ensuite transmis pour information aux conseils municipaux des communes membres. De la même manière que les autres rapports, ce dernier est librement consultable.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Point n°6 : Décision modificative n°1

M. le maire présente le projet de décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2020 au conseil municipal. Il explique que cette délibération vient amender le budget primitif à budget constant et ne modifie pas les grands équilibres budgétaires dégagés lors du vote du budget au mois de juin, pour rappel :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 764 665.89	1 764 665.89
Section d'investissement	1 654 358.83	1 654 358.83

L'objet de cette décision modificative est de faire des virements de crédits au sein des chapitres mentionnés ci-après pour donner les marges de manœuvre nécessaires à l'administration pour assurer la comptabilité jusqu'à la fin de l'exercice.

Section de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP	DM1
11	Charges à caractère général	391 750	417 000
12	Charges de personnel	470 900	480 900
22	Dépenses imprévues	90 000	45 250
65	Autres charges de gestion courante	149 889.16	159 389.16

Luca FUNARO explique que les virements de crédits en section de fonctionnement sont nécessaires pour :

- chapitre 11 : l'achat de masques de protection pour les agents communaux et les salariés du périscolaire, l'achat de produits sanitaires en plus grandes quantités que les années précédentes pour se conformer aux protocoles sanitaires des écoles et des périscolaires ;
- chapitre 12 : la commune a recouru au service des archivistes itinérants du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin (CDG) pour mettre de l'ordre dans les archives communales et procéder au récolement des archives du mandat 2014/2020 ; de plus, la commune a eu recours au service Intérim du CDG au mois de mars pour le recrutement d'un agent désormais intégré dans les effectifs communaux ;
- chapitre 65 : des écritures doivent être passées par rapport au budget du centre communal d'action sociale sur son exercice 2019 ;
- chapitre 22 : la diminution est liée à la ventilation de ces crédits sur les autres chapitres de la section.

Section d'investissement

Chapitre	Intitulé	BP	DM1
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	143.88
20	Immobilisations incorporelles	20 000	10 000
21	Immobilisations corporelles	577 904.77	551 842.50
23	Immobilisations en cours	600 000	660 000
020	Dépenses imprévues	35 000	0

Luca FUNARO explique que les virements de crédits en section d'investissement sont nécessaires pour :

- chapitre 10 : rembourser le trop-perçu par la commune de taxe d'aménagement du fait d'une erreur des services de l'État chargés du recouvrement de cet impôt ;
- chapitre 23 : continuer de payer la maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire ;

- chapitres 020, 21 et 20 : la diminution est liée à la ventilation des crédits sur les autres chapitres de la section.

Il ajoute que le projet de décision modificative n°1 a été soumis à l'examen et l'approbation de la commission des Finances, laquelle a donné son aval à la présentation en conseil de la délibération.

Cette dernière est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité.

Point n°7 : Admission en non-valeur de créances irrecouvrables par le Trésor public

M. le maire expose au conseil municipal que le comptable public demande l'admission en non-valeur de deux créances qu'il n'a pas réussi à recouvrer sur les exercices budgétaires 2016 et 2019. La première créance est à l'encontre de Freiss Autos pour un montant d'1,41 €, la seconde à l'encontre des Dernières nouvelles d'Alsace pour un montant d'1,15 €. Le montant total des créances à admettre en non-valeur par le conseil municipal s'élève à un total de 2,56 €.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Point n°8 : Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement sur l'exercice 2021

M. le maire expose au conseil municipal que la délibération proposée a pour objet de permettre à l'exécutif d'engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021. Il ajoute qu'avant l'adoption du budget primitif 2021, seules des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement et d'investissement pourront être engagées et liquidées à hauteur des crédits ouverts sur l'exercice 2020. Néanmoins, sur autorisation du conseil, les crédits ouverts en dépenses d'investissement pourront être mobilisés avant l'adoption du budget au plus tard le 31 mars, à hauteur de 25 % des crédits ouverts sur l'exercice 2020. Il est donc proposé au conseil d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement à hauteur de 305 871.59 € entre le 1^{er} janvier 2021 et l'adoption du budget primitif.

Luca FUNARO intervient pour signaler que cette autorisation permettra à l'administration de réagir face à des urgences qui nécessiteraient de mobiliser une dépense d'investissement entre le 1^{er} janvier 2021 et l'adoption formelle du budget primitif, en prenant l'exemple de la casse d'un véhicule.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Point n°9 : Approbation de la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg pour la fourniture de masques réutilisables à la population

M. le maire rappelle au conseil les modalités de financement des masques distribués en mai à la population communale : le premier d'entre eux était financé par le Conseil départemental du Bas-Rhin, le deuxième par le bloc communal (50 % par la métropole, 50 % par les communes membres).

Pour faire face à l'urgence, l'Eurométropole de Strasbourg avait procédé à l'achat groupé et au règlement complet des masques du bloc communal. Il était alors convenu que la métropole procéderait ultérieurement à la refacturation des sommes dues par les communes. A ce titre, Mittelhausbergen est redevable de la somme de 1733.27 €.

M. le maire ajoute que la délibération proposée a pour objet de valider le recours à l'achat groupé et d'autoriser le maire à signer et exécuter la convention avec la métropole.

La délibération est mise au vote puis adoptée à l'unanimité.

Point n°10 : Poursuite du partenariat avec la commune d'Oberhausbergen concernant le financement de l'école de musique et de danse intercommunale Bolér'O

M. le maire informe le conseil municipal que ce sujet a été longuement débattu au sein de la commission des Finances, notamment au sujet des chiffres avancés par la commune voisine et le mode de calcul du coût par élève.

Il explique que depuis 1996 les communes d'Oberhausbergen et Mittelhausbergen financent conjointement l'école de musique Bolér'O. La convention de l'époque n'était pas très claire, notamment sur les aspects financiers. De plus, depuis 1996, le nombre d'élèves et les prestations de l'école ont fortement évolué. En 2020, les services d'Oberhausbergen ont réévalué le coût net d'un élève pour la commune, et dégagé un coût de 340,2 €. Compte tenu des bonnes relations entre les communes, Oberhausbergen propose d'abaisser ce coût pour Mittelhausbergen à 250 € par élève par an pour 2021.

M. le maire ajoute que ce financement conjoint permet aux habitants et à la commune de Mittelhausbergen de bénéficier des avantages suivants :

- les habitants de Mittelhausbergen paient le même tarif que ceux d'Oberhausbergen ;
- les habitants de Mittelhausbergen disposent d'un accès prioritaire aux cours par rapport aux habitants d'autres communes ;
- l'école de musique devra organiser, au moins une fois par an, une manifestation sur Mittelhausbergen ;
- les représentants de Mittelhausbergen seront annuellement invités à un comité de pilotage créé à compter du 1^{er} janvier 2021, et permettant aux deux communes d'impulser une dynamique à l'école.

Olivier KEIME précise qu'il était absent lors de la dernière commission des Finances où ce point a été débattu. Il souhaite savoir si la méthode de calcul du coût par élève n'intégrait que les coûts liés à l'école de musique ou si l'ensemble des coûts du pôle culturel d'Oberhausbergen était inclus dans cette méthode. M. le maire précise que seuls les coûts de l'école de musique ont été utilisés pour le calcul du coût d'un élève.

La délibération est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité.

Point n°11 : Transaction avec l'entreprise Olry Cloisons

M. le maire explique qu'il s'agit là encore d'une histoire ancienne. En 2007 la commune a mené des travaux d'extension du gymnase. L'entreprise responsable des travaux de plâtrerie a vu ses travaux reçus sans réserve mais a mis très longtemps pour envoyer sa demande de règlement. Un contentieux est alors né entre la commune et l'entreprise. Ce litige n'est réapparu qu'en 2019, lorsque l'entreprise est venue demander le règlement de ses travaux. Le total des travaux s'élevait à 42.653,58 € TTC.

M. le maire ajoute qu'il a reçu l'entreprise au début de l'automne pour régler définitivement ce litige. Pour éviter des contentieux ultérieurs qui mèneraient la commune devant la juridiction administrative, il a préféré proposer à l'entreprise de transiger, pour un montant de 30.000 € TTC, sans réactualisation d'aucune sorte ou versement d'intérêts moratoires. Le versement de cette somme éteindra définitivement le litige entre la commune et l'entreprise.

La délibération est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité.

Point n°12 : Groupement de commandes permanent – Bilan de l'année 2020

M. le maire indique que Mittelhausbergen fait, comme d'autres communes de la métropole, partie du groupement de commandes ouvert et permanent mis en place par l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres entités publiques alsaciennes. Ce groupement de commandes permet à la commune de s'approvisionner en énergies (électricité, gaz) ou en masques. D'autres groupements sont proposés mais, la plupart du temps, ne sont pas alignés sur les besoins de la commune.

Il poursuit en présentant le bilan de ce groupement de commandes pour l'année 2020, en expliquant que peu de choses se sont passées du côté de ce groupement par rapport aux années précédentes.

Luca FUNARO ajoute que de prochains marchés groupés devraient voir le jour en 2021 et pourraient, cette fois intéresser. Il cite l'exemple du potentiel marché groupé autour des solutions d'audioconférence et de visioconférences.

La délibération est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité.

Point n°13 : Approbation de la convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales

M. le maire expose au conseil municipal que la caisse d'allocations familiales (CAF) du Bas-Rhin a proposé à la commune de conclure une convention de territoire globale (CTG) en remplacement du contrat enfance jeunesse (CEJ) dont la commune dispose aujourd'hui. Il ajoute que la CAF du Bas-Rhin participe chaque année à l'exploitation des berceaux loués par la municipalité à la crèche d'entreprises Léa et Léo de Schiltigheim mais également aux opérations d'investissement de la commune. Il précise que la CAF a proposé aux communes de Mittelhausbergen et d'Oberhausbergen de conclure conjointement cette CTG.

Luca FUNARO explique succinctement les différences entre le CEJ et la CTG : cette dernière a un objet plus large que l'enfance et la jeunesse. Elle couvre les actions liées aux personnes âgées, aux personnes handicapées et autres publics destinataires des actions de la CAF. Elle permettra de continuer à bénéficier des financements de la CAF pour les berceaux à la crèche mais également de financer d'autres actions qui pourraient se créer sur la commune.

La question est posée de savoir si, compte tenu de la présence d'Oberhausbergen dans cette CTG, la commune voisine pourrait mettre un veto à d'éventuelles actions menées par Mittelhausbergen à Mittelhausbergen. Luca FUNARO affirme que non. Le caractère commun de la CTG permettra éventuellement de créer des projets communs entre les deux communes que la CAF pourra financer mais chaque commune pourra mener les actions qu'elle souhaite sur son territoire.

La délibération est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité.

Point n°14 : Devenir de l'école maternelle Alphonse Daudet

M. le maire fait part au conseil municipal de l'avancée de la démarche entreprise avec l'Institut supérieur des arts appliqués (LISAA) de Strasbourg. Il explique qu'après leur visite du bâtiment en octobre, les étudiants se sont constitués en trois équipes. Ils ont ensuite travaillé à l'aveugle et formulé les propositions qu'ils auraient mis en place s'ils avaient carte blanche. Ces propositions ont été présentées au bureau puis transmises au conseil municipal. M. le maire souhaitait pouvoir ouvrir un débat en conseil autour de cette démarche.

Luca FUNARO fait le point sur le planning de travail des étudiants sur le début d'année 2021. Le 4 janvier, la commune leur confiera sa commande. Les trois équipes d'étudiants travailleront ensuite toute la semaine sur leurs projets respectifs et en feront la restitution au conseil municipal le vendredi 8 janvier, en fin de journée. Les conseillers sont tous invités à participer à cette réunion dont l'horaire définitif sera communiqué prochainement.

M. le maire ajoute que suite aux présentations des projets des étudiants, un sondage numérique a été réalisé par la commune au sujet du devenir de cette école et des volontés de la population sur un futur lieu commun dans la commune. 65 personnes ont répondu à ce questionnaire. Globalement, les sondés :

- trouvent le cadre de vie à Mittelhausbergen très agréable, moyennement dynamique, moyennement animé et moyennement sociable ;
- estiment que le principal atout de la commune est sa situation géographique privilégiée (à proximité directe d'un grand ensemble urbain) et son cadre de vie calme et naturel ;
- se déplacent hors de la commune pour des activités sportives, culturelles, artistiques ou pour de la restauration ;
- viendraient principalement à un nouveau lieu communal à pied, même en hiver ;
- sont sensibles à la production et à la consommation locale, en tentant d'acheter le plus possible dans des commerces de proximité ou auprès de producteurs locaux ;
- sont prêts à investir du temps dans un projet qui leur tiendrait à cœur ;
- pensent que le futur lieu devra être chaleureux, convivial et accueillant ;
- n'ont pas d'engagement ou de responsabilités dans le milieu associatif ;
- sont des personnes de 26 à 64 ans avec deux enfants à charge ;
- relèvent des catégories socioprofessionnelles suivantes : cadres et professions intellectuelles supérieures, employés/salariés, professions intermédiaires ;
- sont venus s'installer à Mittelhausbergen pour sa situation géographique privilégiée et son cadre de vie calme et naturel.

Sur le sujet du dynamisme et de l'animation du cadre de vie, Olivier KEIME fait remarquer que le sondage a lieu au cours d'une année très spéciale en termes d'animation : les deux confinements ont marqué l'arrêt total des animations et la période de mai à octobre a été compliquée à animer par manque de lisibilité sur la situation sanitaire, par incertitude sur les possibilités offertes par la réglementation et par la prudence qu'il convenait d'adopter.

Alexandre LORENTZ pose la question de savoir quelle commission est chargée de suivre les travaux liés à cette démarche et, plus généralement, au devenir de l'école maternelle. Il constate qu'à nouveau la problématique recouvre les attributions de plusieurs commissions. Jean-Luc CHERIOUX propose de créer un groupe de travail transversal pour suivre la démarche avec les étudiants et, plus tard, continuer de réfléchir au projet de transformation de l'école maternelle. Un appel à candidatures est effectué, et le groupe de travail est composé de :

- Jean-Luc CHERIOUX ;
- Pascal SCHLICHTER ;
- Brigitte HUCK ;
- Alexandre LORENTZ ;
- Daniel BARRAL ;
- Jean-Luc JAEGER ;
- Christiane HIGI.

Une discussion a lieu sur le point de savoir s'il faut plus cadrer les étudiants dans leurs démarches ou les laisser persévérer à l'aveugle dans leurs projets respectifs. Luca FUNARO ajoute que dans l'intérêt de la démarche pédagogique il est important que tous les étudiants reçoivent les mêmes données d'entrée, cadrée par la commune. Il s'agirait de faire le tri dans les propositions des équipes : mettre de côté ce qui ne convient pas du tout à la municipalité, garder ce qui l'intéresse et les faire travailler sur ces derniers points uniquement.

Le groupe de travail se réunira avant les fêtes de Noël pour faire le point sur les propositions des étudiants et cadrer la commande de la commune pour le 4 janvier 2021. Il est demandé aux services de transmettre rapidement les résultats du questionnaire à ce groupe de travail et de trouver une date pour la réunion.

Divers – Informations

Construction du futur groupe scolaire communal

M. le maire informe le conseil municipal que le projet de groupe scolaire avance. L'architecte du projet a remis tout récemment son dernier estimatif financier, conforme cette fois au budget alloué par la commune au projet (4,1 millions d'euros hors taxe, actualisé à octobre 2020).

Une réunion du groupe de travail en présence de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et une réunion de la commission des Finances seront organisées début janvier en prévision du vote de l'avant-projet définitif du groupe scolaire en conseil municipal. Si tout se déroule correctement, le permis de construire pourrait être déposé par l'architecte fin janvier.

Prochaine séance du conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 25 janvier 2021. M. le maire informe les conseillers qu'une proposition de planification des séances du conseil sur 2021 sera faite par les services prochainement.

Secousse sismique du 4 décembre 2020

La question de la secousse sismique du 4 décembre 2020 à 7h00 est évoquée. M. le maire informe le conseil que suite à la secousse l'activité de Fonroche sur Vendenheim a immédiatement été suspendue. Il revient brièvement sur l'historique de l'entreprise, parle des projets de géothermie sur Oberhausbergen auxquels la population est opposée, fait état des anciens projets de géothermie d'Electricité de Strasbourg sur Mittelhausbergen il y a quelques années.

M. le maire remercie l'ensemble des conseillers d'avoir participé à cette dernière séance de l'année 2020 et clôt la séance à 21h20.